



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 034/2024
SÉANCE N° 3 DU 21 MAI 2024

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – MODIFICATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 15 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Gwenaél Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 49), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 39), Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 25), Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Didier Pillon (jusqu'à 19 h 51), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 20 h 19), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 59), Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 15 et jusqu'à 20 h 55), Julien Brocail (jusqu'à 19 h 21), Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 25), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 33), Éric Morand (jusqu'à 20 h 22), Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 17), Pierre Besançon (à partir de 18 h 17), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 15), Louis Michel, Marcel Blanchet (à partir de 18 h 20), Olivier Barré (à partir de 18 h 32) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 07).

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Dominique Gallacier.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Christine Droguet, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani (à partir de 19 h 51), James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière (jusqu'à 20 h 19), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Pierrick Guesné, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 20 h 19), Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 59), Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 20 h 55), Julien Brocail a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 19 h 21), Vincent Paillard a donné pouvoir à Gérard Travers (à partir de 19 h 25), Éric Morand a donné pouvoir à Mickaël Marquet (à partir de 20 h 22), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 49), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Céline Loiseau et Christian Lefort ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mai 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES
(CLECT) – MODIFICATION

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts,

Vu la délibération n° 57/2020 du 16 juillet 2020 créant la commission portant création et constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération n° 98/2020 du 28 septembre 2020 portant composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant la délibération du conseil municipal d'Entrammes du 11 janvier 2024, désignant un nouveau représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Laval Agglomération, par suite de la démission de Monsieur Jean-Luc Mahot,

Considérant la nécessité de modifier la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Laval Agglomération,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la nouvelle composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), de la manière suivante :

Communes	Titulaires	Suppléants
Ahuillé	Michel Daugeard	Valéry Portais
Argentré	Christian Lefort	Clarisse Legay-Leroy
Beaulieu-sur-Oudon	Anthony Roullier	Danièle Guillaume-Caous
Bonchamp-lès-Laval	Michel Triquet	Jean-Marc Coignard
Le Bourgneuf-la-Forêt	François Berrou	Julie Charpentier
Bourgon	Damien Richard	Chantal Marcadé
La Brûlatte	Jean-Louis Deulofeu	Christian Raimbault
Châlons-du-Maine	Christophe Caurier	Loïc Broussey
Changé	Thierry Fresnais	Olivier Richefou
La Chapelle-Anthenaise	Isabelle Fougeray	Mickaël Housseau
Entrammes	Edmond Hautbois	Jérôme Allaire

Communes	Titulaires	Suppléants
Forcé	Annette Chesnel	Céline Berson
Le Genest-Saint-Isle	Nicole Bouillon	Stéphane Briant
La Gravelle	Nicolas Deulofeu	Catherine Sacaze
Launay-Villiers	Hervé Lhotellier	Antoine Serrière
Laval	Bruno Bertier	Guillaume Agostino
Laval	Antoine Caplan	Georges Hoyaux
Laval	Georges Poirier	Jonathan Guilemin
Laval	Isabelle Eymon	Geneviève Pham-Sigmann
Laval	Didier Pillon	James Charbonnier
L'Huisserie	André Chauvin	Jean-Pierre Thiot
Loiron-Ruillé	Jean-Luc Chaplet	Gérard Jallu
Louverné	Sylvie Vielle	Brice Thommeret
Louvigné	Christine Dubois	Jérémy Greneau
Montflours	Julien Brocail	Stève Milosevic
Montigné-le-Brillant	Nathalie Boizard	Nathalie Fôret-Vettier
Montjean	Marie-Annick Marquet	Christine Messé
Nuillé-sur-Vicoin	Mickaël Marquet	Sylvie Ribault
Olivet	Éric Morand	Sarah Piquet
Parné-sur-Roc	David Cardoso	Eric LEMOINE
Port-Brillet	Fabien Robin	Vincent Fournier
Saint-Berthevin	Isabelle Adam	Philippe Morisset
Saint-Cyr-le-Gravelais	Géraldine Blin	Soizic Chevalier
Saint-Germain-le-Fouilloux	Sylviane Lépy	Marcel Blanchet
Saint-Jean-sur-Mayenne	Olivier Barré	Thierry Gobbé
Saint-Ouën-des-Toits	Dominique Gallacier	Évelyne Moreau
Saint-Pierre-la-Cour	Pierre Férandin	Michel Paillard
Soulgé-sur-Ouette	Michel Rocherullé	Marylène Géré

Article 2

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault